

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 15	Présents votants : 10	Pour : 10 + 2 procurations	Abstention : 0	Contre : 0
------------------	-----------------------	----------------------------------	----------------	------------

L'an deux mille vingt-cinq le 09 avril à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 03 avril 2025

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	<u>Absente</u>	JULIEN Monique	Présente	PEYRAZAT Pierre	Présent
BAZINET Bernard	Présent	MATHIS Franck	Présent	PIALHOUX Laurent	<u>Absent</u>
DAGNAS Delphine	<u>Absente</u>	MARENDIA Vincent	Présent	ROUMAT Gérard	Présent
GRASSET Cécile	Présente	MARENDIA Yoann	<u>Absent</u>	VEDRENNE Jean	Présent
MALLEMANCHE Valérie	<u>Absente</u>	METIFEU Francis	Présent	VIGNERON Sébastien	Présent

ABSENT(S) EXCUSE(S): Valérie MALLEMANCHE (procurator à Cécile GRASSET), Delphine DAGNAS, Laurent PIALHOUX (Procurator à Pierre PEYRAZAT), Yoann MARENDIA

ABSENT(S): Cindy ARLOT-PELLEVOISIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Cécile GRASSET

2025-19 Non valeurs

Sur proposition du Service de Gestion Comptable de Nontron, il est proposé à la collectivité d'émettre en non-valeur sur l'exercice 2025 des titres de recettes émis en 2013, 2014, 2018, 2019, 2022 et que le comptable public n'a pas pu recouvrer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

Article 1er : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes non recouverts proposés par le Service de Gestion Comptable de Nontron :

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes non recouverts s'élève à 5 843,51 euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours (2025) de la commune et que des mandats seront émis aux comptes 6541 pour 5 547,96 € et au compte 6542 pour 295,55 €.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
Le Maire, Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 14 avril 2025
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Bernard BAZINET

